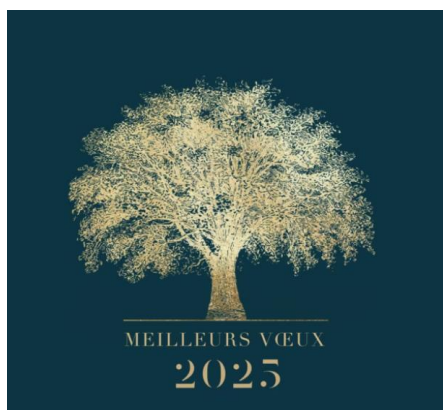


Note d'information n°22 de janvier 2025 aux résidents du Bois du Vincin

Pascal Mounier, le 9 janvier 2025



Bonjour à tous,

Hé oui, c'est bien le moment de présenter des vœux, de faire un bilan de cette année passée et de se projeter vers l'avenir, porté par quelques ambitions pour notre Bois. Car si je tenais à vous présenter mes vœux de bonheur et de prospérité, et surtout de santé, des vœux adressés amicalement à vous et à vos proches, je pense aussi à notre Bois qui continue à s'urbaniser, donc à se dégrader. Pourtant nous agissons, avec nos faibles moyens, et souvent dans une indifférence relative. Et certains pourraient se demander à quoi nous servons...

- ✓ Revenons donc rapidement sur 2024. Rapidement car nous aurons l'occasion de présenter ces actions de manière plus formelle dans le cadre de notre Assemblée générale annuelle. Nous avons maintenu un certain nombre de contacts avec des élus locaux et responsables de service, réglé ce problème d'arbre dangereux à l'entrée sud de l'Allée du Bois du Vincin. Mais surtout beaucoup œuvré sur deux dossiers majeurs : la modification 3 du PLU et le problème des voiries privées du Bois du Vincin. J'ai déjà beaucoup communiqué sur ces dossiers pour ne pas y revenir longuement. J'ai évidemment regretté que mon idée de rachat des allées du Bois du Vincin n'ait pas été acceptée. Mais nos décisions structurantes se prennent collectivement, en assemblée, et de manière démocratique.

Certains se sont plaints à l'occasion de s'y être un peu perdu. C'est un fait que quand on travaille pendant des mois, des années sur un sujet, il paraît clair, mais ce n'est pas toujours le cas pour ceux qui le découvrent. Aussi, je joins à la fin de cette note un bref document de synthèse, en précisant que, faute d'avoir réglé ce « problème » juridique, M. Alain Richer a décidé de créer une Association pour racheter les parties de voirie qu'il possède (en cédant à la commune la parcelle DE515 de raccordement de l'allée à la rue du Vincin – là où l'arbre a été coupé : voir le plan à la fin de la présente note). Rappelons que le projet de M. Richer n'est pas le nôtre et ne concerne les membres de notre bureau et son président qu'en tant que résidents dans l'Allée du Bois du Vincin.

- ✓ J'évoquais notre assemblée annuelle. Elle se tiendra le **27 mars à 19H**. Nous y présenterons notre rapport d'activité, ainsi que son bilan financier. Il se présente comme suit :

BILAN 2024				Ressources	Emplois
Report	2023	2040,7			
			Cotisations, dons, livre	1780	
			Fête des vosins	622	556,76
			Livre (édition)		208,9
			Assurance MAIF		117,05
			Frais d'huissier (recours)		120,98
			Archives voirie (GeoBretagne)		2899,57
Report	2024	539,44			

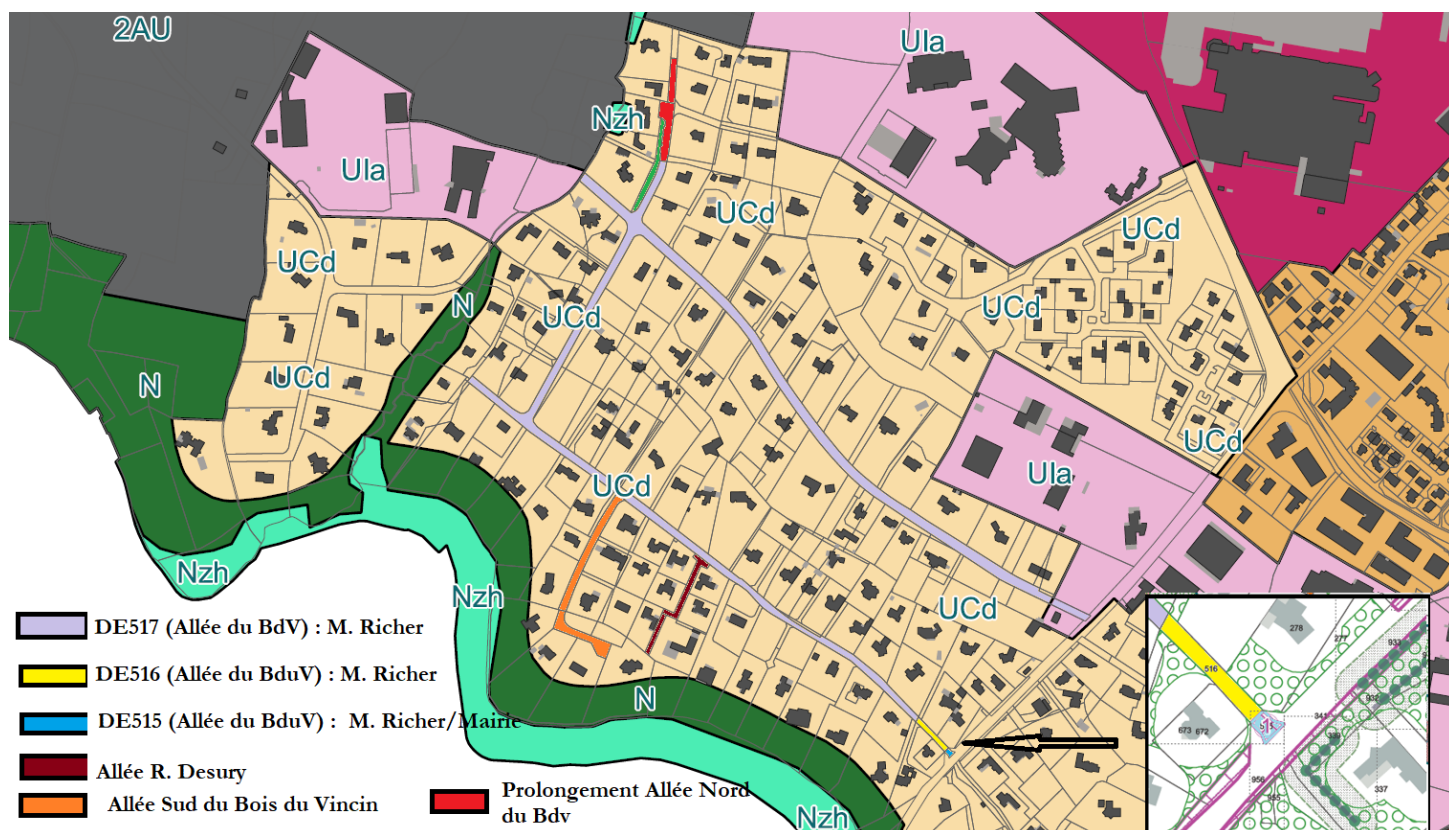
Nos dépenses ont donc été essentiellement constituées par notre assurance, des coûts d'huissier, des frais bancaires. Et une dépense exceptionnelle (Facture Géobretagne sud) pour des recherches d'archives dans le cadre du dossier « voiries ». Tout le reste (temps passé, déplacements, papèteries, frais postaux) a été pris en charge bénévolement et financé par les membres du bureau.

La cotisation restera de 20 € en 2025, et vous pouvez, soit la verser directement sur le compte de l'association, soit déposer un chèque, au n°52 (ou 32) de l'allée du Bois du Vincin. Attention, nous avons changé de banque et désormais nous sommes au Crédit Mutuel de Bretagne

	Banque	Guichet	Numéro de compte	Clé
RIB FRANCE	16006	36011	00833342240	03
IBAN ETRANGER	FR76 1600 6360 1100 8333 4224 003			BIC AGRIFRPP860
Domiciliation	Nom et adresse du titulaire			
VANNES TREHORNEC (36011)	ASSOC. DU BOIS DU VINCIN			
Tél : 0297630605	39B ALLEE DU BOIS DU VINCIN			
	56000 VANNES			

- ✓ J'évoque enfin, afin que chacun puisse nous suivre, que nous avons décidé, après avoir déposé un recours gracieux contre le permis d'aménager obtenu par M. Cautru pour réaliser un lotissement de trois maisons, et avoir été débouté par la mairie, d'engager un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Rennes. En effet, nous aurions souhaité rencontrer le promoteur du projet pour obtenir une amélioration qualitative d'un dossier que nous ne pouvions accepter en l'état. Il n'a pas souhaité nous rencontrer, nous écouter, trouver un terrain d'entente. Car nous ne sommes évidemment pas opposés à ce que M. Cautru fasse un projet sur un terrain qui lui appartient. Nous souhaitons simplement qu'il ne fasse pas n'importe quoi et respecte aussi les intérêts légitimes des riverains ... A suivre donc

Rappel : nous sommes aussi là pour recueillir vos remarques et suggestions ; et n'hésitez pas à nous transmettre toutes les informations utiles à notre mission dont vous avez connaissance.



Nos débats, en 2024, ont donc porté sur le statut juridique « mixte » des allées privées du Bois du Vincin. En complément du plan ci-dessus, précisons que :

Adresse				Cadastre		Propriétaires au 31/12/24		Commen- taires	
Allée du B du Vincin		DE515	A. Richer			Devrait être vendu à la commune			
		DE516				Projet possible par A. Richer			
		DE517							
Allée Nord du B du Vincin		DE393	Mme Chazeau-Jaccoud						
		DE396							
		DE394	Copropriétés des lotis Jaccoud-Beiteille						
		DE395							
Allée Sud du B du Vincin		DE227	Copropriétés des lotis LE LIKES						
		DE221							
Allée R. Desury			Copropriétés des lotis KERVINCIN			Nous ignorons si une ASL a été constituée			